

■ **Décision SGA-DEC-2024-n° 023**

Objet : Renouvellement de la convention pour l'utilisation de la solution en ligne HEEDS Année 2024

Direction de la Culture / Grange à Musique

Le Maire de Creil,

■ **Visas :**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil souhaite faire appel, dans le cadre de l'utilisation de la solution en ligne, à la société HEEDS, pour réaliser un support et accompagner l'équipe de la Grange à Musique.

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention de prestations de services avec l'association HEEDS, sise 8 lotissement Lamy à Saint-Julien-sur-Veyle (01540) représentée par son Directeur, monsieur Fabrice ECOIFFIER pour la réalisation de la prestation artistique susmentionnée.

Article 2 : Le montant de la prestation est fixé à 1 707.54€ TTC. La facture devra être déposée sur la plateforme CHORUS PRO. Le paiement se fera par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Président de l'AGSO
Creil, le 12 janvier 2024

Date de notification : 22 JAN. 2024

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : 05 FEV. 2024